



M A I R I E
DE
THORENS GLIÈRES
74570 - HAUTE-SAVOIE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du 25 février 2008

A vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 février 2008 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude PROST, Maire

Nombre de membres en exercice : 20

Présents : 16

Votants : 16

n° 12

PV n° 20

Présents : PROST J.C. - CONTAT-DEPREZ Ch - FANTINATO M - PERRET A.- SONNERAT R. - SUATON M. - BAZEAU R - BETRIX R. - BONNA - CONVERS C. - DE ROUSSY DE SALES I - FAVRE-FELIX J. - GROGNUX A. - LE FLOC'H R. - MEYNET J. - REMY M.F.-

Absents : CHIESA D - ISARD S. - TERRIER D - WETTERLI B. -

Secrétaire de séance : PROST Jean-Claude

OBJET : BUDGET ANNEXE BOIS ET FORÊTS : AMÉNAGEMENT FORESTIER 2008-2022

- **PLAN DE GESTION**

Monsieur le Maire, soumet à l'Assemblée le procès verbal de révision d'Aménagement Forestier de la forêt communale pour la période 2008-2022. La forêt communale de Thorens-Glières est divisée en une série unique de gestion.

Les données essentielles de cette révision d'aménagement sont les suivantes :

- **Série Unique d'une surface de 1 017.18 ha, à objet principal de production de bois d'œuvre, et à objectifs associés de protection générale des milieux et des paysages, traitée en futaie irrégulière par bouquets des peuplements résineux avec une possibilité par contenance avec volume présumé réalisable de bois indicatif sur ces surfaces.**

*Entendu l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil Municipal*

- **Approuve le procès verbal de Révision d'Aménagement Forestier de la Forêt Communale.**
- **Validé le document d'Aménagement pour la période 2008-2022.**

Publié ou notifié le 4 mars 2008
Télétransmis en Préfecture le
03 mars 2008

Thorens-Glières, le 26 février 2008
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire : Jean-Claude PROST